



CENTRE DE GESTION DE LA  
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Village des Collectivités Territoriales

1 avenue de Tizé - CS 13600 - 35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CEDEX - Téléphone 02 99 23 31 00 - Télécopie 02 99 23 38 00 - www.cdg35.fr - E-mail : contact@cdg35.fr

## Délibération n° 25-18 Conseil d'Administration du 06/02/2025

### Pérennisation de la démarche et des outils DEN.bzh : recours à un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage

#### Direction Générale des Services

• Membres en exercice :	35
• Quorum :	18
• Membres présents :	17
• Pouvoirs :	9
• Suffrages exprimés :	26
• Votes POUR :	26
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

Murielle DOUTÉ-BOUTON rappelle aux membres du Conseil d'Administration que le premier axe du Schéma de coordination, de mutualisation et de spécialisation, adopté par les 4 Centres de gestion bretons en 2020, est le renforcement de l'attractivité de la fonction publique territoriale. Dans cette perspective, le portail « DEN.bzh » a été lancé en janvier 2023 après une phase d'étude stratégique (promotion de l'entrée dans la FPT par les pépinières d'intérim des CDG et leurs dispositifs de préparation aux métiers), la définition de piliers de marque, le développement d'un site internet adossé à un module automatisé de gestion des candidatures (« *postulez en quasi un clic* ») et une campagne de promotion anti-bashing (« *vous pensiez vraiment que l'on manquait d'ambition ici ?* »).

En 2 ans, cette première marque employeur régionale créée dans la fonction publique est passée d'un concept intrigant à une référence nationale, distinguée par plusieurs trophées. Le portail et sa page LinkedIn connaissent une audience croissante et drainent un nouveau public permettant de mieux remplir les dispositifs de formation et de diversifier les candidatures. Le premier marché public de création et lancement de la marque parviendra à son terme en décembre 2025.

Il convient de poursuivre cette démarche en consolidant les outils mutualisés et en imaginant une nouvelle impulsion. Au vu de la complexité des enjeux techniques et juridiques sur de tels projets innovants pluridisciplinaires (marketing emploi, stratégie multimédia, gestion de portail internet, logiciels de recrutement), les CDG bretons ont besoin d'assistance sur le fond et la forme pour de nouvelles commandes publiques.

La Conférence des Présidents du 13 décembre 2024 a convenu qu'un nouveau groupement de commandes sera formalisé et piloté par le CDG 35. Afin de bien définir les besoins et sécuriser la procédure, il est proposé de recourir en amont à un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO).

La consultation a pour objet de confier à un prestataire une mission d'audit, de conseil et d'assistance à la passation du marché public relatif à la marque employeur des CDG bretons, en vue de son renouvellement en 2026, dans une logique de pérennisation optimisée.

L'étude des besoins et le marché public qui devra en découler portent sur des missions de promotion des emplois du service public local, de développement de la notoriété de la marque, de maintenance du site internet et de gestion fluide des outils informatiques nécessaires au captage et à l'orientation des candidatures. L'ensemble de ces travaux seront soumis à la validation du comité de pilotage de la coopération régionale (COPIL associant les vice-présidents en charge de la coopération).

L'AMO devra permettre :

- de porter un diagnostic sur les réalisations et relations avec les partenaires liés à l'exploitation de la marque ;
- d'aider à définir et actualiser les besoins des CDG au vu des évolutions technologiques pour optimiser les outils et ressources ;
- de conseiller les CDG sur les procédures de commande publique appropriées et élaborer le dossier de consultation pour sélectionner des futurs prestataires en charge de la communication de la marque et de ses outils associés ;
- Le cas échéant, d'assister les CDG dans la mise en œuvre de ces commandes en apportant une expertise technique et juridique pour l'évaluation des résultats obtenus.

Le CDG 35 est missionné en qualité de gérant de la marque DEN.bzh (article 15 du règlement de copropriété) pour contractualiser avec un AMO dans le cadre d'une consultation formalisée à laquelle seront associés les 3 autres CDG. Le montant de la prestation dépassant le budget annuel récurrent de surveillance de la marque, une délibération spécifique et concordante des 4 CDG s'avère nécessaire. Par souci de simplicité, il est proposé que le CDG 35 acquitte cette prestation et en divise les frais en 4 parts égales.



Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

**DÉCIDENT**

- d'adopter le recours à un AMO pour aider les CDG bretons à optimiser la marque et le portail DEN.bzh ;
- d'approuver le mandat donné au CDG 35 pour conduire cette consultation préalable à un nouveau groupement de commande ;
- de valider le partage des frais en 4 parts égales.

AR-Préfecture de Rennes

035-283503563-20250210-9-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 10-02-2025

Publication le : 10-02-2025

La Secrétaire de Séance

Évelyne SIMON-GLORY



La Présidente du Centre  
de Gestion d'Ille-et-Vilaine,

Chantal PÉTARD-VOISIN